

Projet de fusion Gaz de France -Suez

Retranscription de l'avis émis en CCE du 26 mai 2008

L'avis des membres du Comité Central d'Entreprise de Gaz de France SA a été sollicité en séance du 26 mai 2008 sur le projet de fusion Gaz de France – Suez dans ses deux composantes, à savoir :

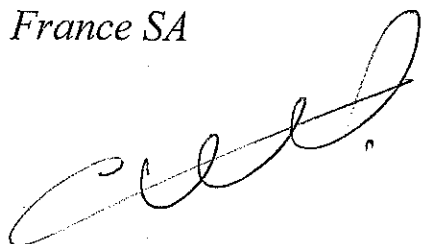
- principes et modalités notamment juridiques, économiques, financières et sociales du projet de fusion Gaz de France-Suez, sur la base du dossier qui a été transmis ;
- effets du projet de privatisation de Gaz de France.

Les membres élus se sont exprimés par un vote à main levée :

Avis favorable : zéro voix
Avis défavorable : onze voix
Abstention : zéro voix
Refus d'émettre un avis : neuf voix.

Fait à Paris le 3 juin 2008, en l'attente du procès-verbal de séance approuvé :

Yves COLLIU, Président du Comité central d'entreprise de Gaz de France SA



Pièces jointes :

Déclarations des délégations CGT, CFE CGC, CFDT FO et CFTC.

Déclaration CGT

Depuis que le nouveau projet de fusion avec le Groupe Suez a été présenté, la FNME CGT a affirmé son opposition totale à ce projet. Bien que la Direction présente le projet de fusion avec le groupe privé Suez comme porteur de force industrielle, les élus CGT au CCE de Gaz de France considèrent que ce projet, qui parachèverait la privatisation de Gaz de France, s'inscrit dans la logique de la déréglementation européenne et de la recomposition capitaliste du secteur énergétique du secteur énergétique. Alors que les pays producteurs renforcent leur hégémonie d'États sur les ressources gazières, Gaz de France s'engage dans un transfert aux capitaux privés de l'ensemble de ses activités sur la chaîne gazière.

Suite à cette privatisation, les pouvoirs publics français perdraient le contrôle opérationnel sur les actifs stratégiques détenus actuellement par l'entreprise publique. Cette fusion conduirait à renforcer la concurrence entre Gaz de France et EDF et à fragiliser en conséquence le service commun de distribution et les synergies des services publics entre EDF et Gaz de France. Elle ne pourrait donc que renforcer les risques qui pèsent sur l'avenir des concessions de distribution publique du gaz naturel et qui pourrait aboutir à leur mise en concurrence.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit en contradiction avec la sécurisation des approvisionnements au travers de la volonté de développer la chaîne GNL pour aller vendre le gaz au plus offrant. De plus, le projet de fusion s'inscrit clairement au travers de la stratégie qui le sous-tend dans la perspective d'une disparition des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz.

Pour les fonctions supports et pour les activités de services énergétiques, cette fusion aurait en outre des conséquences lourdes en termes d'emploi. Enfin, la mise en bourse de la filiale eau et environnement de Suez présente de forts risques pour les salariés de ce secteur très important du Groupe Suez, surtout compte tenu des revirements successifs quant aux convergences entre environnement et énergie qui instillent des doutes sur la pertinence de ce choix.

Les élus CGT au CCE considèrent en conséquence que ce projet est porteur de grands dangers pour les salariés des différentes sociétés du Groupe ONOREP (appellation inconnue) et pour leurs usagers. Mais au-delà de cette constatation, les représentants du personnel sont réunis aujourd'hui pour donner un avis motivé sur le projet de fusion. Ce qui suppose qu'ils soient pleinement informés sur ce projet et ses conséquences. Or il convient de noter que malgré les nombreuses réunions du CCE sur ce projet, les réponses de la Direction aux demandes complémentaires d'informations et aux questions posées par les représentants du personnel sont marquées par de graves lacunes quant au niveau d'informations dont ont besoin les personnels du groupe Gaz de France pour connaître les modifications qui vont intervenir du fait de la fusion aux plans juridique, économique et social. Le Tribunal de Grande Instance de Paris a d'ailleurs reconnu dans son jugement du 22 janvier 2008 concernant le CSC des CMP que l'information fournie à cet organisme était incomplète. Or certaines des insuffisances relevées par le Tribunal s'appliquent aussi aux réponses apportées par la Direction aux demandes des représentants du personnel au CCE de Gaz de France SA. C'est notamment le cas des réponses concernant les grandes lignes de la mise en place des différentes branches et divisions du Groupe à naître de la fusion des organisations

existant au sein des sociétés Gaz de France et Suez et des indications chiffrées réelles sur les perspectives de l'emploi pour les effectifs des fonctions supports par niveau d'organisation (tout cela ce sont des citations du jugement du 22 janvier) ainsi que des demandes d'informations concernant la trajectoire économique du Groupe et ses prévisions financières à court terme.

L'insuffisance des réponses sur la trajectoire économique laisse planer de sérieux doutes sur les perspectives de croissance affichées par la Direction. Certaines des hypothèses prises par la Direction, par exemple concernant le prix du pétrole ou la disparition des tarifs réglementés après 2010 apparaissent très contestables. Et aucune réponse n'a été donnée quant à l'existence de scénarios alternatifs. Dans ces conditions, on peut donc douter, malgré les affirmations de la Direction, de la possibilité de fournir des offres durables et compétitives sur le marché français compte tenu de la prééminence de l'électricité d'origine nucléaire sur ce marché. Les conséquences pourraient en être catastrophiques pour l'entreprise et donc pour le personnel. Des garanties sociales apportées par la Direction se fondant sur la conviction de la pertinence du projet industriel du nouveau Groupe (c'est une citation) n'apportent aucune certitude et l'on peut donc légitimement avoir des inquiétudes pour l'avenir du personnel. Il convient par ailleurs de remarquer que ces garanties sociales ne concernent pas les salariés des entreprises non détenues majoritairement.

Par ailleurs, les synergies prévues, notamment les synergies opérationnelles, risquent de se traduire par des effets négatifs pour le personnel, que ce soit en termes d'emploi ou de conditions de travail. Pour s'en convaincre, il suffit de constater les conséquences pour le personnel des gains de productivité réalisés par le passé dans le Groupe Gaz de France et dans le Groupe Suez, notamment dans le domaine de la distribution, que ce soit en France, ou dans les filiales de Gaz de France en Hongrie et en Roumanie.

Le manque de réponses précises sur la mise en place des différentes branches et divisions, la Direction ayant refusé de donner la moindre indication sur les résultats des 46 chantiers liés à la fusion, ainsi que le manque d'indications chiffrées réelles sur les perspectives de l'emploi, ne font qu'accroître ces inquiétudes pour l'avenir du personnel, notamment dans les services et dans les fonctions supports. En effet, l'engagement de la Direction de conserver les activités coeur de métier et la maîtrise d'ouvrages n'exclut pas la possibilité d'externalisations massives. La création annoncée de centres de services partagés va d'ailleurs dans ce sens. Par ailleurs, le plus grand flou règne sur l'organisation juridique du nouveau groupe, organisé en holding comme l'actuel Groupe Suez ou non. En effet, plusieurs filialisations sont envisagées. Or, cette organisation juridique est une question essentielle, notamment en ce qui concerne l'avenir des institutions représentatives du personnel et plus globalement les conséquences pour le personnel. De plus, la volonté affichée par la Direction de réduire le nombre des administrateurs salariés au futur Conseil d'administration de GDF-Suez et de les exclure de certains comités en leur niant le statut d'administrateur indépendant, traduit un état d'esprit qui ne peut qu'alerter les représentants du personnel quant aux intentions de la Direction dans le domaine social.

Par ailleurs, la Direction n'a pas répondu aux questions portant sur le nouveau siège, et notamment sur le fait de savoir quelles sont les activités qui seraient affectées à ce nouveau siège, et quelles conséquences cela aurait pour le personnel des fonctions centrales. De nombreuses inquiétudes sont aussi liées au projet de transformation du futur groupe en société européenne, la Direction n'ayant apporté aucune réponse sérieuse quant aux buts et aux conséquences sociales d'une telle transformation. Il est aussi important de remarquer

que malgré les demandes des représentants du personnel, aucun projet d'alliance alternative n'a jamais été présenté par la Direction de Gaz de France.

Concernant les risques pour l'activité industrielle de Gaz de France, et dans le cadre des contreparties imposées par la Commission Européenne, Gaz de France s'est engagé(e) à filialiser les terminaux méthaniers, ce qui accroîtrait encore la désintégration du groupe Gaz de France déjà fortement impacté par les filialisations du transport et de la distribution. De plus, la Direction veut aller encore plus loin en filialisant aussi les stockages souterrains. Les représentants du personnel considèrent que ces filialisations nuiraient au bon fonctionnement du groupe en détruisant des synergies existantes et seraient néfastes pour le personnel.

Suez s'est engagé(e) pour sa part à céder Distrigaz et à désintégrer Fluxys, ce qui relativise l'accès à de nouvelles ressources mis fortement en avant par la Direction dans le cadre du projet industriel. Par ailleurs, le risque d'une séparation patrimoniale du GRT Gaz ne peut plus être écarté. La Direction n'a donné aucune réponse quant aux conséquences que cela entraînerait pour le futur groupe au niveau économique et financier, ainsi que pour le personnel. En outre, la dilution de l'autoproduction de gaz dans un ensemble plus vaste fait perdre une part de la maîtrise du coût de la molécule. Le renforcement de la production de gaz annoncé par la Direction risque fort d'être dispendieux et soumis à de forts aléas compte tenu des cours actuels du pétrole. De plus, concernant les usagers, avec la perspective annoncée conjointement par les directions de Gaz de France et de Suez d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires de 10 à 15 % par an jusqu'en 2010, ils peuvent s'attendre à de fortes augmentations de tarifs, notamment en France comme on a pu le constater depuis le début de l'année. Le dévoiement à des fins financières du développement programmé du gaz naturel liquéfié pourrait par ailleurs entraîner un affaiblissement de la sécurité d'approvisionnement en renforçant le marché spéculatif au bénéfice des actionnaires. Les clients que privilégie le marché sont ceux qui achètent le gaz à un prix plus élevé, ce qui entraînera une augmentation de ses prix de vente.

De plus, la recherche de gains de productivité, principalement au profit des actionnaires, pourrait aussi entraîner une diminution des investissements nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes, à l'image de ce qui s'est produit en France ces dernières années avec les reports successifs de remplacement des canalisations en fonte cassante.

Enfin, concernant les documents demandés par les élus CGT que la Direction n'a pas fournis, on peut encore citer une version actualisée de l'attestation d'équité et les résultats de l'enquête sociologique.

Comme on le constate, de nombreuses zones de flou subsistent donc encore quant au projet de fusion et à ses conséquences pour le personnel. Dans ces conditions, les élus CGT ne peuvent se contenter d'engagements solennels sur des garanties sociales, fussent-ils prononcés par les présidents Cirelli et Mestrallet. Les déclarations sur le fait que le groupe fusionné serait créateur d'emplois n'ont en effet été étayées par aucun élément concret malgré de nombreuses réunions infructueuses où les représentants du personnel ont tenté d'obtenir des précisions, la Direction ayant repoussé la fourniture d'informations prévisionnelles sur l'emploi à la fin 2008. Alors que les interrogations sur le projet industriel sont fortes, les salariés ont besoin de visibilité et de garanties sociales fortes. Ce à quoi la FNME CGT entend se consacrer dans les semaines qui viennent. Pour autant, et en conclusion, au regard du manque de réponse de la Direction sur de nombreuses questions, les élus CGT au CCE considèrent qu'ils ne sont pas valablement informés sur le projet de fusion de Gaz de France

avec Suez et qu'ils ne sont donc pas en état de donner un avis motivé. Ils refusent donc de donner un avis sur ce projet.

Déclaration CFE CGC

Au sujet des fondements politiques et financiers du projet de fusion, les raisons qui ont conduit à l'annonce, le 25 février 2006, par le Premier Ministre de l'époque, ne sont plus celles qui dirigent le sens industriel actuellement présenté comme sous-tendant le projet qui nous est proposé. Loin de nous maintenant l'idée première de la sauvegarde du pôle environnement

face à une OPA hostile potentielle. Au contraire, ce pôle sert de monnaie d'échange pour renforcer les intérêts des actionnaires actuels du Groupe Suez. Notre confiance dans les motivations politiques de la privatisation de Gaz de France par la fusion avec le Groupe Suez s'en trouve profondément altérée. Les ressorts essentiels de la fusion doivent être recherchés d'autre part et c'est forcément des intérêts financiers qui ont alimenté ce projet. De fait, qu'en est-il de la parité entre les deux groupes ? La valeur du pôle environnement n'est pas définie par les marchés, ne le sera pas avant la fusion, et c'est donc à dire d'experts que les investisseurs vont préparer la fusion, estimer leurs gains à retirer de l'opération et organiser leurs spéculations sur les cours des deux entreprises. Ainsi que le soulignent l'expert et certaine presse, la valeur du pôle environnement est une des clés du projet. Nous sommes passés de la politique de protection d'une entreprise nationale à la politique de croissance excluant ladite entreprise – la finalité étant toujours la même, peu importe le flacon pourvu qu'on ait le résultat.

Au niveau de la politique industrielle, le Groupe Suez ne disposant pas de ressources propres en gaz naturel, l'alliance initiale va renforcer surtout le développement du GNL pour ce qui est de la partie gazière. C'est bien pour l'industrie gazière et le futur groupe, ce n'est pas suffisant pour garantir les ressources d'approvisionnement. On le sait, les ressources du sous-sol sont hors zone Europe et les pays producteurs ont tendance à étatiser leur production. La notion d'accès aux sources prend une dimension géopolitique dans un cadre global de forte demande où les valeurs classiques de marché ne sont pas sécurisantes. Dans ce domaine de création du marché du gaz à l'importation, les dogmatiques européens du libéralisme vont s'attacher au développement des achats à court terme et à la suppression des contrats à long terme. La volatilité des prix directeurs va aller croissant(e) et les effets sur demande ou de pénurie seront fortement supportés par les consommateurs. La fusion entre les groupes Gaz de France et Suez et la privatisation de Gaz de France s'inscrivent dans cette logique libérale déraisonnable et en accéléreront le développement. Les risques associés en corollaire pourraient notamment consister à l'accélération du processus de séparation patrimoniale du réseau de transport haute pression de gaz naturel.

La CFE-CGC a demandé au gouvernement de faire des études alternatives à la fusion-privatisation et mettant en avant les capacités de Gaz de France en croissance autonome. Nous n'avons pas été entendus.

Au niveau de la déclinaison organisationnelle de l'entreprise fusionnée, nous constatons cette première étape comme une présentation de ligne concernant les branches, les effets sur les unités ou les business units en nombre et en taille n'étant pas encore développés. Nous avons reçu une trajectoire prévisible pour l'emploi conjointe à la ligne économique et à la trajectoire financière. Autant pour l'emploi que pour la trajectoire financière, un seul schéma

nous est proposé. Ceci nous permet de comprendre, mais uniquement sur une seule ligne. Pour la CFE-CGC, le travail organisationnel concret va débiter avec la mise en place des unités dans les branches. Les représentants du personnel et les organisations syndicales doivent être consultés et impliqués dans les travaux préalables aux évolutions des organisations au sein de l'entreprise. Tout spécialement, nous demandons à recevoir les présentations d'étapes des chantiers d'intégration. La CFE-CGC n'a pas apprécié de recevoir par la presse interne l'information de la mise en place de ces chantiers, y compris les travaux associés d'un sociologue, sans que soit précisé que les représentants du personnel seraient informés. C'est maladroit vis à vis du personnel.

Au niveau de la privatisation de notre entreprise publique, il est clair qu'elle entraîne des risques majeurs sur : l'avenir des concessions de distribution publique de gaz naturel ; la perte du contrôle public opérationnel sur les actifs stratégiques gaziers tels que le réseau et les stockages et terminaux ; le risque d'OPA possible sur le groupe fusionné, risque qui était annoncé sur Suez en février 2006 et surtout de la prise d'intérêts étrangers, voire manipulateurs ; l'accélération du processus de séparation patrimoniale. Il y a eu un temps pour l'expression publique et politique de l'hostilité à la privatisation de Gaz de France. La CFE a rencontré à son initiative et en son temps les élus des Français qui ont écouté les arguments d'opposition à la privatisation sans y répondre favorablement puisqu'ils ont quand même voté la loi de privatisation, et nous le déplorons.

La loi et les décrets sont tombés, ils autorisent le projet de fusion-privatisation. Ce n'est pas le projet industriel et politique qui convient à la CFE-CGC des IEG, faut-il le rappeler. Maintenant que ce projet de fusion nous est présenté, que nous n'avons pas d'alternative, ce sont les enjeux sociaux et l'emploi auxquels nous voulons nous consacrer par la qualité des travaux d'organisation, par des accords d'engagements sociaux, et par des ambitions de valorisation des parcours et du développement professionnel. A la fois, nous estimons qu'il faut définitivement protéger le personnel du futur groupe de tous les effets négatifs possibles des réorganisations liées à la fusion, et à la fois nous pensons qu'il faut développer toutes les capacités de mobilité et d'espérance professionnelle qu'un accroissement industriel de cette ampleur doit pouvoir ouvrir. C'est pourquoi, la CFE-CGC demande que les négociations des engagements sociaux au niveau du groupe, engagements sociaux au niveau de Gaz de France et Suez SA, mobilité groupe et mobilité au sein du périmètre IEG, et de mise en place de l'observatoire social et de la commission de suivi soient débutés au plus tôt avec les représentants syndicaux du niveau adapté. De plus, nous avons entendu les engagements de l'entreprise au sujet de l'adoption du statut du personnel des IEG aux commercialisateurs d'énergie au client final. C'est un minimum. À l'occasion des premiers échanges entre les représentants de l'entreprise et la CFE-CGC, nous avons remis une liste des points qui nous sont sensibles et des exigences de protections et de garanties collectives et individuelles qui doivent accompagner la fusion. Notamment, nous exigeons que tout soit mis en oeuvre pour qu'aucun agent ne voie sa situation professionnelle se dégrader du fait de la fusion. En corollaire, nous souhaitons que le dispositif mis en place pour qualifier l'application des accords d'engagements sociaux puisse mesurer qu'aucune situation de mise en inconfort ne soit créée au cours d'éventuelles adaptations d'organisation. En effet, en cas de difficulté pour atteindre les objectifs financiers, le personnel est souvent considéré comme une variable d'ajustement. Pour la CFE-CGC, puisque la fusion des entreprises est source de richesses, elle doit être impérativement source d'opportunités de carrières et de richesses pour ces personnels. C'est bien pour cela que l'accord GPEC et les accords mobilité groupe et mobilité au périmètre IEG doivent être négociés rapidement et proposer de l'accompagnement fort : politique logement, formation, aide aux jeunes embauchés, prime

d'adaptation, etc. Nous avons noté tous les engagements sociaux qui accompagnent ce projet, et c'est un minimum pour un projet porteur de richesses.

Le projet n'est pas celui que nous espérions pour Gaz de France. Au regard des risques liés à la privatisation de l'entreprise, ce projet ne peut pas convenir à la CFE-CGC.

L'accompagnement social est enfin engagé et demande des négociations rapides. La CFE propose qu'un avis négatif soit donné au projet de fusion Gaz de France-Suez et de privatisation de Gaz de France.

Déclaration FO

Après deux ans de combats et de batailles juridiques épiques, le CCE d'aujourd'hui doit donner son avis. Pour nous, élus de la FNEM FO nous restons convaincus que d'autres solutions industrielles étaient possibles. Le gouvernement et son premier personnage en ont décidé autrement. La FNEM FO émettra un avis négatif concernant cette fusion et ses deux points à l'ordre du jour.

Déclaration CFDT

Le CCE est aujourd'hui convoqué avec à son ordre du jour la consultation formelle sur le projet de fusion GDF-Suez. Cette ultime séance clôt une étape qui est incontournable pour la poursuite du projet, sans pour autant agir sur son contenu, sauf si la Direction le désire. En effet, la loi n'oblige pas à rechercher des solutions et une issue commune tout au long du processus d'information-consultation, mais se cantonne finalement à permettre aux dits représentants de jouer avec le planning.

La première séance du Comité Central, qui à l'époque était le CSC des CMP, s'est tenue le 23 mars 2006 – soit à peine un mois après la prise de parole du Premier Ministre de l'époque, M. Villepin, sur les chaînes de télévision. Pendant ces vingt-six mois, il y a eu des débats, des rencontres, des productions de documents par les services des entreprises, dans les domaines les plus divers, comme technique, RH, stratégique, juridique, économique, financier, comptable, organisationnel, peut-être même aussi parfois boule de cristal, et certainement d'autres encore pour lesquels nous nous excusons d'avance de ne pas les citer, qui ont enrichi et nourri les partenaires sociaux. Ce sont également des expertises demandées par les élus et effectuées en grande majorité par deux cabinets, l'un économique, l'autre juridique, qui nous ont également soutenus, notamment en facilitant l'appropriation générale du dossier. C'est la justice à plusieurs occasions qui, constatant les changements de caps, fait contrôler, vérifier et corriger tous les compas. C'est enfin l'environnement économique-politique qui à lui seul est comptable de la majeure partie du temps de cette étape et de ses écueils.

Revenons sur quelques chapitres clés pour mieux comprendre l'élasticité du projet de fusion et sa capacité, comme le caméléon, à s'adapter au paysage et à la météo du moment.

Février 2006, donc, le Groupe Suez ressort plus que jamais des faiblesses structurelles dans nos vaisseaux. ... Certes il tient la mer, comme on dit à l'ouest, et les bénéfiques sont là pour satisfaire l'actionnariat, mais de celui-ci ne ressort pas un noyau suffisamment solide permettant de s'affranchir d'une quelconque agression. Cette situation est légitimement

préoccupante pour son capitaine, elle l'est également pour le pouvoir politique en place. La branche environnement de Suez est un des deux acteurs essentiels du domaine, avec les collectivités territoriales, qui ne verraient pas d'un bon oeil un piratage opéré par des indésirables.

N'oublions pas que depuis quelques années le secteur énergie en Europe est en pleine recomposition où, sous le couvert /des rails ?? du deuxième paquet énergie sensé insuffler un vent de concurrence, en poussant à la décomposition des entreprises historiques, nous observons de grandes manoeuvres, essentiellement des majors électriques, qui cherchent à racheter en dehors de leurs périmètres historiques des productions d'électricité dans le but évident de faire taire la concurrence.

Suez détient la pépite électrique de Belgique, Electrabel, que convoite notamment la société italienne ENEL. Cette dernière se donne pour objectif de l'obtenir et envisage de monter une OPA sur Suez. Le vaisseau étant de même de fort tonnage, ENEL recherche et trouve un copain d'arme, VEOLIA, qui est le deuxième acteur essentiel français du métier environnement, avec lequel il est possible de se lancer à l'abordage où chacun satisfera sa convoitise.

L'annonce du projet de fusion entre Gaz de France et Suez, faite par le major de combat Villepin, Premier Ministre de l'époque, stoppe net cette piraterie organisée. Sans être un tsunami, c'est une tempête qui aborde le monde de l'énergie européenne comme celui du monde politique et social, notamment en France. Tout d'abord le mercenaire VEOLIA est prié de stopper ces joutes nautiques, et ENEL se retrouvant sans appui, est contrainte, après quelques ronds dans l'eau, de rechercher d'autres océans de jeu. L'opposition politique se prononce radicalement et unanimement contre. La majorité politique gouvernementale quant à elle est très vite partagée. Le changement notable de parts détenues par l'État dans la future entreprise percute les engagements du précédent gouvernement, et l'on sait/lancé ? au moment du changement juridique de Gaz de France, est/et ? particulièrement porté par le Ministre de l'Économie de l'époque, Nicolas Sarkozy. Les acteurs sociaux vont tous proposer un projet alternatif, comme notamment les participations croisées entre GDF et Suez pour la CFDT, ou la fusion encore EDF-GDF pour la CGT. De plus, un cahier de questions, soixante et onze, élaboré par la CFDT et complété par les autres fédérations, est remis aux pouvoirs publics et aux entreprises.

La réalisation du projet de fusion nécessite un certain nombre d'actions de la part de tous les acteurs. Gaz de France et Suez initient les premiers dossiers, les partenaires sociaux démarrent la concertation, et l'Assemblée Nationale étudie le projet de loi nécessaire au déroulement du projet de fusion, qui oblige notamment à la modification de la loi d'août 2004. Cela permettra d'ailleurs d'établir un record historique de dépôt d'amendements pour une seule loi – 137 647. Et puis, probablement personne n'y avait songé, le projet s'échoue un jour de grandes marées, dans la baie feutrée du Conseil Constitutionnel le 30 novembre 2006, qui précise que Gaz de France ne peut fusionner tant qu'il dispose d'un monopole de vente de gaz. Catastrophe pour les deux capitaines qui apprennent donc que la prochaine marée de même amplitude sera au plus tôt le 1^{er} juillet 2007.

Dès lors, cette période d'hivernage est diversement mise à profit. Les élections présidentielles et législatives, au premier semestre, sont l'occasion pour certains candidats de rappeler leurs positions sur le dossier quand d'autres préfèrent passer à la question suivante. Les

entreprises, tout en travaillant sur le fond, continuent d'entretenir un message d'espoir auprès de tous et les représentants du personnel poursuivent le débat avec les salariés.

Juillet arrive et, comme prévu, le projet flotte de nouveau. En revanche, les sept mois ont laissé des traces : l'eau rentre à l'intérieur et l'on se demande s'il ne va pas sombrer. Pourtant élections sont passées et elles ont sans ambiguïté consacré les nouvelles marraines du projet. Les deux capitaines se mettent à astiquer les cuivres pour montrer que le projet peut être flamboyant, et pressent le nouveau Président de la République, Nicolas Sarkozy, de relancer la démarche.

L'été passe et, presque contre toute attente, le Président de la République décide de poursuivre le projet en modifiant quelque peu ses superstructures. En effet, à ses yeux, le projet initial souffre d'un déséquilibre financier entre les deux entreprises qui impose, dans la perspective que l'État détienne 35 % des parts du futur vaisseau, de verser une dote aux actionnaires de Suez.

Afin de remédier à ce défaut, il propose de customiser le vaisseau Suez en extrayant la branche environnement, rappelez-vous, celle dont ENEL lui aussi voulait se séparer par une mise en bourse de 65 % des parts de cette nouvelle structure, ce qui permettra ainsi de se retrouver avec deux entreprises de tailles financières sensiblement égales. Après quelques hésitations, ce nouveau projet semble satisfaire à la fois les pouvoirs publics et les deux entreprises, et il redémarre en septembre, cette fois-ci à marche forcée – ou plutôt à marche forçante – à la lumière des volontés des entreprises de vouloir traiter le dossier en Comité Central en considérant qu'il n'y a pas de transformation notable par rapport à celui de février 2006.

Durant l'automne, alors que Gaz de France vit ses premières élections de représentativité sous les règles du droit commun, l'ensemble des partenaires sociaux (Direction et Organisations syndicales) n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la nature et le contenu des informations nécessaires au bon déroulement des travaux du Comité Central. Dans cette situation, les représentants du personnel refusent de donner un avis et la Direction décide d'aller en justice fin décembre.

Début 2008, de nouveaux élus, suite aux élections de représentativité, reprennent le dossier du projet de fusion avec, compte tenu de la décision de justice de janvier 2008, un volume important de documents remis par Gaz de France. Pendant trois mois ces élus, nouveaux pour la quasi-totalité d'entre eux, ont appréhendé le projet en recherchant au mieux à l'approcher sous toutes ses facettes et en tenant compte, bien sûr, du travail de leurs prédécesseurs – que ce soit durant les séances du CCE, durant les séminaires ou encore dans les réunions de travail. De plus, les élus CFDT soulignent les efforts et la qualité des actions menées par l'ensemble des personnes qui ont eu à intervenir sur le projet de fusion et les en remercient, quel que soit l'avis qu'individuellement ils ont sur ledit projet.

Sur le fond du dossier, et dans le but de formuler notre avis, nous avons choisi de retenir cinq items d'observation.

Premier item économique. Le dossier montre avec moult chiffres, courbes et commentaires ce que serait la trajectoire de Gaz de France s'il restait seul selon un scénario donné, et ce que serait la trajectoire de Gaz de France fusionné avec Suez selon également un scénario présenté. Les deux scénarios sont élaborés pour une période de trois ans – 2008-2010 – et

s'inscrivent dans une perspective de développement important, notamment par l'investissement conséquent dans toutes les branches, sans pour autant qu'il se dégage spécifiquement un enjeu prioritaire. Toutefois le contexte actuel du secteur de l'énergie en Europe, et les velléités de certains pays à accentuer le découpage des entreprises intégrées de l'énergie, est susceptible de modifier notablement le projet proposé. Ainsi, tout projet de directive qui imposerait dans le futur de se séparer du transport obèrerait la trajectoire économique proposée. De plus la flambée des prix du baril de pétrole qui a une conséquence directe sur le prix d'achat du gaz pose la question du renforcement de la position de Gaz de France dans le monde gazier, permettant ainsi d'en minimiser les effets.

Sur le plan industriel. Le projet industriel de Gaz de France est de notre point de vue lié intimement au rôle que lui a confié la nation française et qu'elle continue à avoir même dans le cadre du marché européen de l'énergie : assurer pour le compte de la France la mise à disposition de l'énergie gaz, à la fois en organisant et en développant les infrastructures nécessaires, et en garantissant les approvisionnements en quantité et en temps opportuns en ayant la préoccupation de le faire au meilleur coût possible. C'est bien évidemment un autre choix qui nous est présenté dans le projet, puisqu'il admet en premier lieu la perte du contrôle de l'État sur Gaz de France en choisissant notamment de ne conserver que 35 % du capital. Tout le monde le sait bien, et cela prend une tournure particulièrement accrue en ce moment, l'énergie n'est pas un bien que l'on peut banaliser comme une marchandise quelconque. Que ce que soient les industriels – et entre parenthèses il suffit pour cela de se rappeler comment ils ont pleuré auprès du gouvernement pour intégrer les tarifs administrés d'EDF sans même avoir honte sur les propos qu'ils tenaient à leur départ – que ce soit le tertiaire, et bien sûr les particuliers, tous ont beaucoup plus à perdre dans une tourmente du marché livré aux jeux des financiers plutôt que d'envisager un pilotage industriel du domaine centré sur la fourniture au meilleur prix pour tous.

Sur le plan organisationnel. Très clairement, Gaz de France et Suez ont dans ce domaine des pratiques opposées. Suez est construit en holding avec des entreprises quasi-autonomes et indépendantes les unes des autres. La lecture de l'apport de Suez dans la constitution du projet montre bien ces préoccupations : définir la stratégie, contrôler le financier et piloter les investissements, assurer la communication principalement financière, détecter et éduquer les dirigeants de demain. Ensuite l'essentiel des activités dites transverses sont installées dans les filiales, c'est par exemple le cas de la filière RH, de la recherche ou encore de l'informatique et du SI. En revanche, Gaz de France a une construction très intégrée, dans laquelle, il y a encore peu, elle constituait la totalité de l'entreprise, opérateurs de réseaux compris, le pilotage des filiales et dans les métiers. Le mode d'organisation retenu fait apparaître trois niveaux qui rappellent certes celui de Gaz de France aujourd'hui, mais qui pose plusieurs questions non résolues. Si la diversité des domaines montre bien qu'il faut regrouper entre elles les activités répondant à une proximité d'activités, en revanche il faut s'assurer d'une cohérence entre l'organisation juridique et l'organisation managériale, et il y a une forte présomption pour que cela pose rapidement problème. Ainsi, par exemple, l'établissement managérial d'un siège dont une partie serait juridiquement séparée va vite poser des problèmes de lien relationnel entre le salarié et la hiérarchie, surtout si l'un et l'autre sont respectivement à ces endroits différents.

Enfin, toute organisation privilégiant une indépendance forte aux unités de travail (ou BU) présente l'extrême avantage, en l'absence de toute adhérence, de pouvoir être séparée du reste comme on cueille un fruit sur l'arbre.

Sur l'emploi. Dans le contexte proposé, il faut dissocier la question du maintien dans le périmètre des salariés actuels qui, lui, fait plutôt l'objet de l'item suivant, le social. Naturellement, le projet de fusion s'inscrit dans une perspective de développement et de croissance dans l'ensemble des branches qui, fort de cette croissance, annonce une progression nette d'emplois. Pour la CFDT il est clair que la situation de l'emploi renvoie à notre première priorité qui est la lutte contre l'exclusion et le développement de l'emploi. Cette lutte se traduit par la création d'activités nécessitant de nouvelles ressources, en lieu et place du rachat direct d'entreprises qui se traduit uniquement par du transfert d'emplois. C'est pourquoi, compte tenu du projet qui présente des secteurs d'activités redondants notamment, pour lesquels il est impératif de mettre en oeuvre, en parallèle au développement de la GPEC, des dispositifs d'accompagnement qui devront permettre de garantir aux salariés concernés des issues professionnelles conformes à leur attente, on peut citer en exemple l'activité des services présents dans les deux groupes, pour laquelle il nous paraît incontournable de préserver l'emploi, y compris en cas de rationalisation du secteur.

Par ailleurs, concernant certains emplois, notamment les commerciaux et les salariés des services tertiaires, le rattachement au statut des IEG n'est toujours pas inscrit dans la loi alors que les pouvoirs publics s'y sont engagés. Enfin, concernant la structure de rémunération de l'ensemble des salariés au statut des ISG ?/IESG ?/IEG ?, y compris des dirigeants, la privatisation fait éclater le contrat social, non écrit certes, qui règne entre tous les salariés, en modifiant les modes de rémunération des dirigeants qui, pour certains d'entre eux, sont susceptibles de voir doubler ou même quadrupler leur rémunération.

Sur le plan social. L'élaboration, la maîtrise, le contrôle et éventuellement les correctifs des engagements sociaux sont naturellement des éléments primordiaux. Ils prennent une importance décuplée à l'occasion d'une fusion qui, par nature, perturbe souvent dans la précipitation les organisations établies, les positionnements des salariés dans l'incertitude du demain. Nous avons déjà abordé en CCE le principe d'une mise en oeuvre du GPEC et le démarrage entre les partenaires sociaux d'une négociation visant à finaliser un accord sur les garanties sociales pour lequel il faudra rapidement lever les doutes concernant les périmètres sociaux retenus, sa durée d'application, et les champs qu'il couvrira, et enfin, l'esprit dans lequel il sera abordé ainsi que la volonté de l'ensemble des signataires à le porter. Cela suppose de vouloir refondre certaines pratiques et comportements que l'on constate quotidiennement, notamment sur le non-respect d'accords en vigueur, comme par exemple les accords dits des 35 heures et les accords locaux. C'est finalement avoir la volonté d'installer de la confiance collective. Nous allons vivre des chocs culturels engendrés par la rencontre de traditions d'entreprises fortement installées et ancrées depuis longtemps qui risquent, dans leur confrontation, de rejeter les salariés qui auront l'impression de perdre leur identité. Pour ceux-là, comme pour tous ceux qui le souhaiteraient, il va falloir faire naître un contrat social garantissant à chacun, dans le respect des représentations sociales et des conventions collectives, une appartenance culturelle à des valeurs communes.

C'est pourquoi les élus CFDT donnent aujourd'hui un avis négatif au projet de fusion de Gaz de France avec Suez et au projet de privatisation de Gaz de France. Comme nous le disions au début, nous sommes conscients que cette étape, arrivant à sa fin, mais n'étant pas suspensive, le projet va poursuivre son chemin et passer les étapes suivantes avec la célérité que la Direction y mettra afin de respecter le calendrier qu'elle s'est fixé, permettant d'atteindre ainsi le but final, la fusion. Les élus CFDT en CCE soulignent que cette période doit être mise à profit avec la même force que la préparation des assemblées générales extraordinaires qui entérineront le projet de fusion, pour engager des discussions entre les

partenaires sociaux sur d'une part la construction et la formalisation des garanties sociales, et d'autre part sur tous les chantiers à partir desquels se construiront les étapes d'après la fusion – structuration, organisation, déploiement des ressources.

Déclaration CFTC lue en séance par le Secrétaire

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs les représentants syndicaux et membres élus du personnel du Comité central d'entreprise de Gaz de France SA, mes chers collègues,

J'ai ici un rôle assez particulier puisque je représente seul la CFTC, ce syndicat n'ayant pas de membre élu et ne pouvant donc participer au vote.

Je rappelle d'abord que la CFTC aurait pu avoir un élu si la Direction et le Directeur départemental du travail avaient permis d'attendre l'élection du CE de la direction informatique et télécommunications où la CFTC a obtenu plus de 15% des voix et 2 élus (1 titulaire, 1 suppléant) pour élire le CCE. Malheureusement, pour la Direction, cela aurait retardé la mise en place du CCE d'environ un mois, et donc la fusion. La CFTC aurait pu contester cette décision, mais vous avez pu noter qu'elle ne l'a pas fait. Nous ne referons pas l'histoire, mais il est toujours utile de la rappeler et de s'y référer. Devant cette injustice, et pour signifier notre mécontentement, nous ne participerons pas à cette séance où nous ne pouvons pas donner un avis alors que nous sommes à l'origine de la création de Gaz de France avec la CGT.

Lors de la séance inaugurale du CCE du 19 février, nous rappelions l'attachement de la CFTC à un certain nombre de valeurs, à savoir le bien commun, le service public et sa péréquation tarifaire. Depuis le 25 mars, nous avons participé à cinq jours de séminaire avec les experts économiques et juridiques pour une meilleure appropriation du dossier remis le 19 février, une réunion de travail avec l'expert économique (nom étranger) le 6 mai sur les documents remis le 21 mars suite au jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris du 22 janvier, et six CCE d'information sur la fusion GDF-Suez les 2, 9, 15, 25 avril, 6 et 15 mai, et étudié à marche forcée les milliers de pages du dossier qui remonte à février 2006.

Pour la plupart d'entre nous, qui connaissions peu le dossier et qui ne sommes pas des spécialistes, cela représentait un investissement considérable à tous points de vue. Mais nous devons cet investissement aux salariés que nous représentons et à l'entreprise de service public que nous servons. Vous nous permettrez néanmoins de donner par écrit l'avis que la CFTC sur ce dossier complexe, qui aurait nécessité davantage de temps et d'étude, et notamment une expertise juridique, qui n'a pu être menée à bien, pour des raisons sur lesquelles nous ne reviendront pas, dans un souci d'apaisement, mais que nous avons tous en tête.

Cet avis repose sur plusieurs considérations, tant micro et macroéconomiques que sociales voire sociétales.

En premier lieu, la CFTC, partie prenante à l'élaboration de la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz du 8 avril 1946 et du statut national du personnel de l'industrie électrique et gazière, reste attachée aux services publics du gaz et de l'électricité, moteurs de la réussite économique de la France et propriétés de la nation – la notion de service public figurant dans le Préambule de la Constitution de 1946 repris dans celui de la Constitution de

1958. Sur ce plan qui est fondamental, l'opinion de la CFTC, qui n'est pas idéologique et encore moins dogmatique, mais bien pragmatique, a été confortée par ces deux mois d'étude. Permettez-nous de vous narrer notre réflexion à propos du second projet de fusion concocté le 31 août à l'Élysée après une entrevue entre le Président de la République et Monsieur Albert Frère – projet imposé à Messieurs Mestrallet et Cirelli.

En premier lieu, le nouveau projet de fusion Gaz-Suez relancé le 31 août à la surprise générale et annoncé officiellement par l'Élysée le 3 septembre au matin, avant l'ouverture de la bourse et après réunion des deux conseils d'administration la veille (un dimanche) est aussi dangereux que l'ancien, voire davantage, pour différentes raisons.

Il confirmerait la privatisation irréversible de Gaz de France où l'Etat ne conserverait que 35% du capital qui deviendrait de facto OPABLE. Les approvisionnements en gaz, les tarifs, les investissements, pourraient ainsi à terme être guidés par les seuls intérêts financiers des futurs actionnaires – Gasprom en premier lieu mais aussi d'autres comme les fonds de pension américains. La sécurité d'approvisionnement serait soumise au bon-vouloir des actionnaires malgré quelques garde-fous légaux qui pourraient disparaître à terme. La sécurité des installations serait également dépendante des intérêts financiers. Les investissements ne seraient plus guidés par l'intérêt général, mais par l'intérêt financier, desserte des zones rurales, remplacement de 2000 kilomètres de canalisations en fonte. La péréquation tarifaire qui permet un prix uniforme sur tout le territoire national quels que soient le lieu ou la difficulté d'approvisionnement, pourrait être remise en cause. L'Etat ne contrôlerait plus à terme les prix, qui devraient augmenter. Ce fut le cas au Royaume-Uni et en Allemagne lors des privatisations. Le service aux usagers serait guidé par la rentabilité et dégraderait rapidement (cf la Poste, France Télécom, les services publics britanniques profondément dégradés après leur privatisation). Des réductions importantes d'effectifs seraient inévitables dans les deux entreprises, notamment du fait des doublons dans les fonctions tertiaires. C'est d'ailleurs l'un des premiers buts de toute fusion afin d'augmenter la rentabilité. Les directions appellent cela pudiquement les synergies. L'avenir de certaines filiales de GDF COFATEC et Suez et ELYO environnement reste également très incertain. La mixité de la distribution de l'électricité et du gaz où se trouve le plus gros des effectifs d'EDF et de GDF serait définitivement abandonnée. Le nouveau groupe projeté ayant vocation à devenir un important distributeur d'électricité, premier concurrent d'EDF en France, le groupe Suez étant déjà le principal électricien belge via sa filiale Electrabel, le service public de l'eau, déjà aux mains des intérêts financiers à travers les deux principaux opérateurs que sont la Lyonnaise des Eaux – filiale de Suez pour l'environnement – et Veolia, serait également menacé puisque Suez perdrait une partie du pôle environnement. L'Etat français enlèverait à la nation un bien national, Gaz de France, pour le vendre à une holding privée franco-belge, et mettrait en danger EDF, fleuron de l'industrie nationale. Les Japonais appellent cela hara-kiri. Car ne nous leurrions pas : un scénario-catastrophe similaire se prépare pour EDF, dans quelques mois. Et les Français n'auront plus que leurs yeux pour pleurer et leurs factures de gaz, d'électricité et d'eau, dont les montants vont s'envoler, lorsqu'ils auront la chance d'être servis.

En second lieu, l'étude du dossier ces deux derniers mois a permis à la CFTC de dégager un certain nombre d'éléments qui nous paraissent essentiels. Le business plan du futur groupe est construit sur un baril de pétrole à 50 dollars – 125 dollars aujourd'hui. Cette hypothèse nous paraît irréaliste et hypothèque le projet. Au-delà de 2010, les gains espérés reposent beaucoup sur la disparition des tarifs réglementés et de fortes hausses de tarifs de gaz et surtout de l'électricité. Ce postulat nous paraît proprement scandaleux eu égard au discours

officiel des politiques français et européens sur les bienfaits de la concurrence qui doit favoriser la baisse des prix. Le développement de Gaz de France – Suez est davantage fondé sur l'électricité que sur le gaz – il n'est pourtant pas si loin le temps où l'Etat demandait à GDF de se centrer sur son cœur de métier, à savoir le gaz. C'est ici que l'on voit que le projet industriel n'en est pas un. Ce n'est qu'un grossier montage financier, sans fondement économique et industriel. La Direction indique des conséquences minimales en termes d'emploi sur les fonctions centrales, les seules qu'elle analyse uniquement en termes de réorganisation. Elle affirme qu'il n'y a pas de conséquences définies sur les fonctions supports – comptabilité, informatique, RH – dans les branches. Mais 46 chantiers en cours, notamment sur les futurs centres de services partagés et les business units, chacun sait que ce sont des milliers d'emplois qui risquent de disparaître à terme dans le tertiaire. Toujours 350 à 700 suppressions de postes dans les services, idem qu'en 2006. L'organisationnel prime le juridique : ce postulat nous paraît hasardeux. La Direction pense que le service commun de la distribution est viable et durable, c'est évidemment faux à terme, le nouveau groupe étant en concurrence frontale avec EDF sur le gaz et surtout sur l'électricité.

En troisième lieu, l'hypothèse de plus en plus réaliste de séparation patrimonial et réseau et donc de cession de GRT Gaz nous paraît une ineptie. La fusion d'une entreprise industrielle intégrée telle que l'est encore un peu Gaz de France avec une holding financière comme Suez nous paraît déjà hasardeuse et risquée. Retirer au nouveau groupe la maîtrise d'une part importante de son outil industriel nous paraît incohérent sur le plan industriel comme sur le plan financier, y compris pour nos chers actionnaires qui vont voir leur espoir de dividendes se réduire à hauteur de la rente non négligeable et sans risque du transport. La Direction qui lutte comme nous contre ce projet répond que si ce grand malheur arrivait il serait moins douloureux pour un grand groupe comme GDF-Suez que pour un petit groupe comme Gaz de France. C'est certes vrai, mais c'est un malheur quand même.

Enfin nous en arrivons à ce qui est normalement le cœur de métier du syndicalisme, à savoir les garanties pour le personnel et les perspectives d'emploi, car il faut savoir que le personnel est inquiet et a raison de l'être. La CFTC note avec satisfaction que la Direction s'est engagée à entamer des négociations avec les organisations syndicales sur les garanties sociales et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dès le lendemain de la fusion. C'est le moins qu'elle pouvait faire, car force est de constater que nous sommes dans un flou artistique savamment orchestré sur les perspectives d'emploi à moyen terme. Par ailleurs, les soi-disant engagements sociaux seront loin de faire rêver, il s'agit d'un plan d'accompagnement social classique en cas de réorganisation avec suppression d'emplois et déplacement d'activités.

J'en arrive à la conclusion de mon intervention : vous ne serez pas surpris que la CFTC recommande aux membres élus du CC de donner un avis négatif sur ce projet de fusion Gaz de France – Suez qui conduit à la privatisation irréversible de Gaz de France. La CFTC, bien qu'affligée, respecterait les décisions de la République, qui permettent la privatisation de GDF et la fusion GDF-Suez. Elle cherchera néanmoins le cas échéant à en atténuer les conséquences sur le personnel, si conséquences il y a. La CFTC met une nouvelle fois en garde nos concitoyens sur les risques de démantèlement du service public et ses conséquences directes et indirectes. Malgré des demandes répétées dans les entreprises, dans les ministères et lors de la commission Roulé, aucun projet d'alliance alternative – GDF avec EDF par exemple – n'a jamais été présenté par la Direction de Gaz de France. La CFTC le regrette amèrement.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Gérard Chevallier